



Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 février 2026, à 19 h

Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Mme Amélie Laliberté	Présidente
■ Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire
■ M. Arnaud Desbiens	Trésorier
■ M. Martin Boucher	Administrateur
■ M. Bernard Drouin	Administrateur
■ Mme Célia Forget	Administratrice
■ M. Pierre Pelletier	Administrateur
■ M. Pierre Samson	Administrateur
■ M. Louis Alexandre	Administrateur
■ M. Mario Léonard	Administrateur

Absences

■ M. Jean-Luc Lavoie	Conseiller municipal, district Pointe-de-Sainte-Foy
----------------------	---

Autres présences

■ Mme Marianne White	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
■ M. Gabriel Dusablon	Conseiller municipal, district du Plateau
■ Mme Éloïse Gaudreau	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Mme Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
■ M. Sergio Avellan Hernandez	Conseiller en urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, douze personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 février 2026, à 19 h

Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption des procès-verbaux du 12 novembre et du 14 janvier	19 h 03
4.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour permettre temporairement des activités commerciales au 1061, route de l'Église	19 h 05
5.	Conférence « Communauté, solidarité et résilience » par Marie-Claude Fontaine, de l'organisme Croque ton quartier	19 h 40
6.	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 10
7.	Première période de questions et commentaires du public	20 h 25
8.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 8.1 Pouvoirs en matière de déploiement des radars photos mobiles (résolution) ■ 8.2 Déneigement des trottoirs avenue Jean-de-Quen (résolution) ■ 8.3 Lettre à Pascal Paradis concernant le bruit des autoroutes ■ 8.4 Lettre – demande de rencontre à l'IRD PQ concernant le boisé Sainte-Isabelle	20 h 40
9.	Deuxième période de questions et commentaires du public	21 h 20
10.	Correspondance et trésorerie ■ 10.1 Correspondance ■ 10.2 Trésorerie	21 h 30
11.	Affaires internes ■ 11.1 Responsable de la mise à jour du registraire des entreprises ■ 11.2 Assemblée générale annuelle	21 h 45
10.	Varia	21 h 55
10.	Fin de l'assemblée	22 h



1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens ouvre l'assemblée à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Arnaud Desbiens fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter. Mme Célia Forget propose l'ajout du sujet «Suivi de Tramcité» au point *Suivis des dossiers et affaires nouvelles*.

Résolution CQSL-26-CA-07

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, dûment appuyée par M. Bernard Drouin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification demandée.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux du 12 novembre et du 14 janvier

M. Arnaud Desbiens demande s'il y a des modifications à apporter aux procès-verbaux.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-08

Sur proposition de M. Pierre Pelletier appuyée par M. Pierre Samson, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2025 et du 14 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour permettre temporairement des activités commerciales au 1061, route de l'Église

Mme Éloïse Gaudreau introduit M. Sergio Avellan Hernandez, qui vient présenter le projet de modifications réglementaires permettant temporairement des activités commerciales au 1061, route de l'Église (entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois). La Ville



souhaite permettre, pour une durée limitée, que ce local situé au deuxième étage de l'immeuble soit utilisé à des fins commerciales (vente au détail ou services) plutôt qu'à des fins résidentielles.

M. Sergio Avellan Hernandez explique tout d'abord le processus de modification du règlement. La réglementation d'urbanisme doit être modifiée puisque les règles dans la zone permettent les activités commerciales seulement au premier étage (rez-de-chaussée). La présente autorisation concerne ce bâtiment seulement, pour le deuxième étage précisément. Un salon de coiffure a quitté le local en novembre 2025.

Les principales modifications réglementaires sont :

- Accorder une permission d'utilisation temporaire de cinq ans.
- Autoriser que le local du deuxième étage soit utilisé pour des activités relevant des groupes d'usages C1 – Services administratifs et C2 – Vente au détail et services (seulement ces deux usages)
- Permettre jusqu'à 62m² pour les usages C1 et C2

Une période de questions s'ensuit. Une citoyenne demande ce qui justifie cette dérogation. M. Sergio Avellan Hernandez explique que bien que ce ne soit pas conforme à la réglementation actuelle, il y a eu plusieurs commerces qui se sont succédés au fil des ans et la Ville souhaitait amorcer une réflexion sur la planification de la Route de l'Église. De telles réflexions surviennent régulièrement sur des rues commerciales. Le propriétaire explique que ce local, qui a été rénové pour accueillir un commerce il y a quelques années, est difficilement transformable en logement. M. Mario Léonard exprime qu'il aurait été approprié que le propriétaire s'informe avant de procéder aux travaux de rénovation.

M. Pierre Pelletier demande si le salon de coiffure était un usage dérogatoire protégé par droits acquis. M. Sergio Avellan Hernandez confirme que ce n'était pas le cas, mais le notaire qui exerçait dans ce local avant le salon de coiffure lui était conforme aux règles puisqu'il était là avant la nouvelle réglementation de 2012 qui a fixé les activités commerciales seulement au premier étage (rez-de-chaussée).

M. Pierre Samson demande si le droit acquis était pour le local ou pour le notaire. M. Sergio Avellan Hernandez répond que le droit s'applique uniquement au local pour ce type d'usage.

M. Bernard Drouin demande ce qui a motivé les élus à accepter cette modification. Mme Marianne White répond qu'il y a énormément de projets qui se construisent dans le secteur et qu'un logement qui était commercial depuis deux générations ne nuira pas à l'effort de la Ville à offrir plus de logements.

Le Conseil de quartier de Saint-Louis est invité à donner son opinion sur la modification proposée.

M. Bernard Drouin souhaiterait que les locataires de l'immeuble soient consultés pour obtenir leur avis.



RÉSOLUTION CQSL-26-CA-10

Suivant le vote, il est résolu que le Conseil de quartier de Saint-Louis se montre en faveur du projet de modification réglementaire R.C.A. 3V.Q. 406.

Adoptée à la majorité

5. Conférence « Communauté, solidarité et résilience » par Marie-Claude Fontaine, de l'organisme Croque ton quartier

Mme Marie-Claude Fontaine, cofondatrice et coordonnatrice de [Croque ton Quartier](#), présente l'historique de l'organisme, né d'une occasion - le démantèlement de structures sur un terrain d'Hydro Québec - qui a permis à un groupe de voisinage de mettre en place des initiatives visant à transformer le modèle des banlieues actuelles. Le besoin est né de vivre de nouveau des expériences de communautés de proximité : discuter, jouer, avoir des loisirs, etc. avec ses voisins. Ils se sont posé la question sur ce qu'ils pourraient faire pour changer les choses et avoir un impact sur le futur. Ils ont notamment créé une forêt nourricière et l'espace collectif fruité-serré à Beauport, de même que des bacs de jardinage prêts à l'emploi.

Ils essaient également de créer des activités à différents moments de la journée pour faire participer le voisinage (yoga, tai-chi, braderie, etc.) Plus récemment, l'organisme a créé un atelier de communication non violente, qui a vu passer plusieurs cohortes, de même qu'une patinoire collective sur un terrain municipal. Ils ont constaté que les enfants se sont également approprié le projet et les savoirs qui y sont transmis.

Leurs objectifs de quartier sont que les voisins puissent vivre longtemps, heureux et en santé en favorisant les initiatives directement dans le milieu de vie pour faciliter le passage à l'action par ces 4 principales sphères: santé physique, psychologique, relationnelle et la santé de l'environnement.

Leur dernier projet est un musée vivant, un parcours pour faire rayonner les initiatives citoyennes. Des initiatives de la communauté ont été votées et réalisées : îlots de biodiversité (plutôt que des pelouses); distribution d'ampoules électriques préservant la présence de lucioles (pour contrer la pollution lumineuse); un café réparation; le mouvement des carrés bonjour (pour inviter à se saluer). D'autres initiatives sont à venir : jardins de pluie; ateliers de cuisine végétarienne etc. pour inspirer à poser des actions concrètes, motivantes et accessibles pour faire partie du changement qu'on se souhaite collectivement.

Mme Marie-Claude Fontaine mentionne également que l'organisme a travaillé de concert avec le conseil de quartier de Beauport, créé après la naissance de l'organisme. Elle recommande aux citoyens de Saint-Louis qui voudraient créer un tel milieu de mettre l'accent sur l'aspect divertissant et intergénérationnel des initiatives et qu'un espace collectif peut faire une différence. Mme Célia Forget soulève qu'un des défis du quartier Saint-Louis est qu'il est



traversé par plusieurs grandes artères et autoroutes nuisant à la rencontre des différents résidents.

6. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Gabriel Dusablon fait part qu'il a discuté avec les représentants des écoles du secteur Saint-Denis quant au redéveloppement du secteur.

Dans les discussions de la Ville qui visent à optimiser les infrastructures sportives, il travaille avec des fonctionnaires pour voir de quelles façons on pourrait conserver toutes les patinoires du quartier.

Il mentionne également que de nouveaux projets immobiliers (de moins grande envergure que les précédents) sont en branle dans les secteurs route de l'Église et boulevard Laurier.

Mme Marianne White fait part que le 26 janvier dernier, la Ville a annoncé [la séquence des travaux préparatoires pour l'arrivée du tramway et le plan des mesures de mitigation](#). Les responsables du RTC ont annoncé le 28 janvier le plan du réseau de transition et tous [les changements que cela implique pour ce qui est du transport en commun](#). Les Conseils de quartier seront mis à contribution dans le partage de ces informations. Les travaux et les changements au RTC débuteront le 21 mars. Le service du 311 demeure la porte d'entrée de toutes les questions des citoyens et des commerçants; des équipes info-chantier seront sur place une fois que les travaux débuteront.

M. Bernard Drouin demande si le futur Métrobus 805 remplacera à la fois les 800 et 801. Mme Marianne White répond par l'affirmative; la fréquence serait aux 10 minutes.

M. Pierre Pelletier mentionne que la modification du parcours 11 fera en sorte que les usagers d'une grande partie du secteur sud-ouest du quartier n'auront pas d'option faisable ou satisfaisante pour se rendre dans le secteur central de Sainte-Foy dont l'école secondaire de Rochebelle. Mme Marianne White répond qu'il s'agit effectivement d'un enjeu particulier et que cette situation a été mentionnée au RTC qui veillera à trouver des solutions d'appoint. Elle invite les citoyens qui découvrent des enjeux de service à les signaler au service à la clientèle du RTC afin qu'ils adaptent leurs trajets.

7. Première période de questions et commentaires du public

Une citoyenne demande si le nouveau projet immobilier Medway comporte des locaux pour le communautaire. M. Gabriel Dusablon répond que ce projet-là n'en a pas, mais que d'autres projets immobiliers du quartier pourraient en comporter.

Une citoyenne se questionne sur les bornes électriques dans le quartier, étant donné que des amis qui l'ont visitée n'ont pu réussir à recharger leur véhicule. Elle souligne qu'une borne de recharge tout près de place Laurier est hors d'usage depuis près d'un an. Avec l'augmentation



du nombre de voitures électriques, elle se demande si la Ville est consciente de cet enjeu dans le quartier. Mme Marianne White répond que bien que ce ne soit pas la Ville qui gère la quasi-totalité des bornes, cela demeure un point important et elle effectuera un suivi à ce sujet.

La citoyenne demande également si, avec l'arrivée du tramway, la tour d'eau sera enlevée ou embellie. M. Gabriel Dusablon explique que ces deux actions impliquent non seulement des frais conséquents, mais également un enjeu avec la peinture au plomb (telle quelle, elle est sans risque, mais si on la frotte, des particules peuvent se libérer). Il parlera avec les élus provinciaux à ce sujet.

Une citoyenne demande s'il y a eu des développements concernant le lot au coin Hochelaga et de l'Église. M. Gabriel Dusablon répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet pour le moment.

M. Pierre Pelletier suggère que la Ville dispose de terrains ou sites qui pourraient être mis à disposition pour l'installation de bornes de niveau 2. Mme Marianne White note le propos.

Une citoyenne rappelle l'importance de combiner services de proximité et logements résidentiels dans le quartier pour le bien-être des citoyens, par exemple au rez-de-chaussée sur la rue de l'Église.

Un citoyen demande si une construction est prévue au coin d'Hochelaga près de la rue Wolfe. Mme Marianne White répond qu'un immeuble à logements y est en construction (ce lot fait partie du quartier Cité-Universitaire).

8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

8.1 Pouvoirs en matière de déploiement des radars photos mobiles (résolution)

Le Conseil a rédigé une lettre pour appuyer la Ville dans sa demande de radars photos.

Par la présente, le Conseil de quartier Saint-Louis souhaite exprimer son appui à la Ville de Québec dans sa démarche visant à obtenir l'autorisation et les ressources nécessaires pour accroître le déploiement des dispositifs de contrôle automatisé, notamment les radars photo et les caméras aux feux de circulation.

La sécurité routière constitue une préoccupation majeure pour les citoyennes et citoyens de notre quartier. Comme ailleurs sur le territoire de la Ville, plusieurs secteurs sont confrontés à des enjeux de vitesse excessive, de non-respect de la signalisation et de comportements à risque qui compromettent la sécurité des piétons, des cyclistes et de l'ensemble des usagers de la route.

Les données et l'expérience démontrent que le contrôle automatisé est un outil efficace pour réduire la vitesse, améliorer le respect du Code de la sécurité routière et, ultimement, diminuer le nombre et la gravité des collisions. En ce sens, l'augmentation du nombre de radars photo et de caméras aux feux



rouges représente une mesure concrète, préventive et équitable pour favoriser des comportements plus sécuritaires sur le réseau routier.

Le Conseil de quartier Saint-Louis appuie donc la Ville de Québec dans sa demande auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir davantage de leviers pour déployer ces outils sur son territoire, en cohérence avec ses objectifs de Vision Zéro, de mobilité durable et de qualité de vie dans les quartiers.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-11

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, appuyée par Mme Nadia Aubin-Horth il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis fasse parvenir sa lettre au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Déneigement des trottoirs avenue Jean-de-Quen (résolution)

À l'aide d'un support visuel, Mme Nadia Aubin-Horth partage des photos de l'état du déneigement de la voie routière et du trottoir de la rue Jean-de-Quen. Elle propose une résolution.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-12

Considérant que le trafic automobile qui tente de sortir du quartier par l'avenue Jean-De-Quen (qui longe le CHUL à l'est) est élevé à toute heure de la journée, mais particulièrement à la pointe du matin;

Considérant que les axes qui permettent de sortir du quartier en voiture sont aussi des axes majeurs de déplacement actif pour pouvoir rejoindre les transports en commun ou directement les lieux de travail, d'études, d'achat et de loisirs sur le boulevard Laurier et les environs;

Considérant que la part de déplacement par la marche a considérablement augmentée dans le quartier dans les 3 dernières années, possiblement dû à un rajeunissement de la population, une augmentation de la densité, de nouvelles habitudes de vie et la présence d'un nouveau chemin piéton entre les immeubles de l'Ékla et du Mu qui désenclave cette portion du quartier St-Louis;

Considérant que les citoyens et citoyennes qui utilisent la marche pour sortir du quartier contribuent positivement à diminuer la pression sur le trafic automobile à la pointe du matin;



Considérant qu'il existe une énorme disparité entre la qualité du déneigement et le moment où celui-ci est fait entre la voie routière et la voie piétonne pour la rue Jean de Quen (voir annexe, figure 1) parce que le grattage et l'épandage de la voie routière est de niveau 1 et le trottoir de niveau 2 (annexe, figure 2).

Sur proposition de Mme Nadia Aubin-Horth appuyée par Mme Célia Forget, il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis demande à la Ville de modifier la priorité de déneigement des trottoirs de l'avenue Jean-De-Quen sur toute sa longueur entre le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis afin de donner la même priorité aux citoyens se déplaçant à pieds et en transport en commun que pour ceux se déplaçant en voiture.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Lettre à Pascal Paradis concernant le bruit des autoroutes

M. Louis Alexandre résume aux élus la situation particulière des parcelles bordant les autoroutes du quartier.

MM. Pierre Pelletier et Louis Alexandre ont préparé une lettre à l'attention du député de Jean-Talon M. Pascal Paradis dont le contenu va comme suit :

Les territoires des conseils de quartier de Saint-Louis, de Pointe-de-Sainte-Foy et du Plateau sont bordés ou traversés par les autoroutes Duplessis et Henri-IV (voir carte en annexe).

L'an dernier, ces trois conseils de quartier ont signifié leur préoccupation auprès de la Ville de Québec concernant le bruit routier et l'impact de ces autoroutes sur la qualité de l'air.

Des documents obtenus du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) démontrent des niveaux de bruits problématiques. Des relevés provenant d'autres sources révèlent une mauvaise qualité de l'air.

En qualité de membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis, nous souhaitons vous rencontrer afin de vous sensibiliser à ces problématiques et aux pistes de solutions en ce qui a trait particulièrement à l'autoroute Duplessis.

Cet échange d'une durée maximale de 45 minutes consisterait à vous fournir plus amples explications et partager toute documentation qui pourrait vous intéresser.

Enfin, nous aimerions aussi vous entretenir d'un enjeu concernant l'annulation de la phase II du projet à la tête des ponts. Cet enjeu concerne la sécurité des cyclistes en mettant sur pause les pistes cyclables prévues sur le boulevard Hochelaga dans le tronçon relevant du MTMD.

La lettre originale est en annexe.

Une diminution à 70km/h de la limite de vitesse fait partie des solutions possibles. Il est expliqué qu'il est inexact de dire qu'une diminution de la vitesse sur une route réduit nécessairement le débit de véhicules.



8.4 Lettre – demande de rencontre à l'IRDPQ concernant le boisé Sainte-Isabelle

Le Conseil de quartier Saint-Louis a préparé une lettre à l'attention de l'IRDPQ, au sujet de la mise en valeur du boisé Sainte-Isabelle. Le contenu va comme suit :

Le Conseil de quartier Saint-Louis souhaite, par la présente, solliciter une rencontre avec les représentants de l'IRDPQ afin d'échanger au sujet de la conservation et de la mise en valeur du boisé situé à l'arrière de l'installation du chemin Saint-Louis dit Érablière du Centre Cardinal-Villeneuve.

Ce boisé représente un milieu naturel d'intérêt pour le quartier, tant sur le plan environnemental que pour la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Dans un esprit de collaboration et de dialogue, le Conseil de quartier désire discuter des enjeux, des perspectives et des possibilités d'actions concertées visant à assurer la protection et la valorisation de cet espace. Un Programme de soutien financier à la mobilisation - Initiatives en faveur de la biodiversité pourrait nous permettre d'agir contre les espèces envahissantes dans le boisé par exemple.

Le boisé est une forêt mature d'environ 250 000 pieds carrés en milieu urbain. Il constitue un véritable poumon vert et un refuge naturel en plein cœur du quartier. Alors que le quartier vit de nombreux changements, notamment la densification et l'augmentation de la circulation automobile, plusieurs résidents pourraient potentiellement bénéficier du boisé.

Nous serions heureux de convenir d'un moment pour cette rencontre, selon vos disponibilités, et demeurons ouverts à toute suggestion quant à son format.

La lettre originale est en annexe.

M. Pierre Pelletier a rencontré le citoyen qui avait proposé la mise en valeur de cet espace pour faire un premier tour des lieux.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-13

Sur proposition de M. Pierre Pelletier, appuyée par Mme Amélie Laliberté, il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis fasse parvenir sa lettre à l'IRDPQ.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Suivi de Tramcité

Mme Célia Forget a assisté à la rencontre du comité de liaison TramCité, qui visait à partager des informations sur les travaux à venir. Les travaux préparatoires se feront en 2026 et les installations d'infrastructures en 2027. À l'aide d'un support visuel, elle partage quelques points d'information :

- Tout près de nous, plusieurs chantiers auront lieu, en plus de ceux du tramway, tel que le chantier au carrefour St-Louis/des Hôtels et un réaménagement de l'avenue Charles-Huot.
- Deux tronçons seront fermés sur Quatre-Bourgeois et quatre voies sur sept seront ouvertes sur le boulevard Laurier.
- Le trajet 805, qui remplacera les 800 et 801, passera sur Hochelaga au lieu de Laurier; le 11 passera majoritairement sur Saint-Louis (comme le faisait l'ancien trajet 25); le nouveau parcours 12 passera au sud de Quatre-Bourgeois (comme le faisait le 13); le parcours 13d sera un parcours écolier.

Mme Célia Forget réitère l'importance d'ajouter des mesures de sécurité sur Hochelaga, Lavigerie et de l'Église étant donné toute la circulation qui y sera détournée.

Mme Nadia Aubin-Horth s'interroge sur l'absence de mesures d'atténuation dans tout le secteur du quartier Saint-Louis au sud du boulevard Laurier jusqu'aux abords des ponts, malgré toutes les résolutions que le Conseil a pu faire parvenir à la Ville en ce sens.

9. Deuxième période de questions et commentaires du public

Il n'y a pas d'intervention.

10. Correspondance et trésorerie

10.1 Correspondance

Il n'y a pas d'intervention.

10.2 Trésorerie

M. Arnaud Desbiens informe que le solde du compte est de 7 466,67\$, incluant le budget pour le projet de sécurité routière. Il a reçu le chèque de 4 000\$ du programme pour la biodiversité qu'il déposera dans le compte du Conseil.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-14

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, appuyée par Mme Célia Forget, il est résolu de verser 2000\$ à M^{me} Marie-Ève Martel dans le cadre du projet en faveur de la biodiversité du Conseil de quartier Saint-Louis.

Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION CQSL-26-CA-15

Sur proposition de M. Arnaud Desbiens, appuyée par M. Louis Alexandre, il est résolu de verser 250\$ à Mme Marie-Claude Fontaine pour la présentation de Croque ton quartier lors de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-16

Sur proposition de M. Arnaud Desbiens, appuyée par Mme Amélie Laliberté, il est résolu de verser 135\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation des dépenses

Il n'y a pas d'intervention.

11. Affaires internes

11.1 Responsable de la mise à jour du registraire des entreprises

Mme Éloïse Gaudreau indique qu'un (e) responsable de la mise à jour du registraire des entreprises doit être désigné.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-17

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, appuyée par M. Pierre Pelletier, il est résolu que le Conseil de Saint-Louis autorise, pour l'année 2026, M. Arnaud Desbiens à effectuer la mise à jour annuelle et les mises à jour courantes des renseignements à inscrire dans le Registre des entreprises. Cette personne est aussi responsable de collecter et traiter les preuves d'identités demandées par le registraire. Cette personne est autorisée à avancer les frais annuels et à demander un remboursement au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Assemblée générale annuelle

Mme Amélie Laliberté a avancé la rédaction du rapport annuel et elle remercie les membres pour leurs informations.

Mme Éloïse Gaudreau pourra partager les contacts des anciens administrateurs et anciennes administratrices du Conseil jusqu'en 2011.



Le Conseil a statué sur un horaire pour l'AGA :
18h00 Accueil et collation
18h30 Conférence
19h15 Début de l'AGA

12. Varia

- Mme Éloïse Gaudreau a reçu une réponse de la Ville à la résolution pour l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'avenue Montpetit.

L'avenue Montpetit ne fait malheureusement pas partie des 200 projets prioritaires de la Ville pour le développement du réseau cyclable. Cette hiérarchisation vise à prioriser les projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active. Quant aux autres enjeux, des observations, comptages et relevés seront effectués pour bien documenter la situation, afin de proposer les interventions optimales.

- M. Louis Alexandre a envoyé de nouveau à la Ville des photos de la piste cyclable sur le boulevard Neilson puisque celle-ci n'est toujours pas déneigée.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 55.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par Mme Amélie Laliberté et Mme Nadia Aubin-Horth.

Amélie Laliberté, présidente

Nadia Aubin-Horth, secrétaire

Permettre temporairement des activités commerciales au 1061, route de l'Église

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 2 012 125 du cadastre du Québec pour un usage du groupe C1 services administratifs ou C2 vente au détail et services, R.C.A.3V.Q. 406

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Louis

Date et heure

Mercredi 11 février 2026, à 19 h

Lieu

Centre de glaces Intact Assurance, 999, avenue de Robichaud (salle 121)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Période de questions et commentaires du public;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

Seul le local du 1061, route de l'Église est visé par la modification. L'immeuble où se trouve le local se situe dans un tronçon commercial entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois.

Description du projet

La Ville souhaite permettre, pour une durée limitée, qu'un local situé au deuxième étage de l'immeuble situé au 1061, route de l'Église soit utilisé à des fins commerciales plutôt qu'à des fins résidentielles.

La réglementation d'urbanisme doit être modifiée puisque les règles dans la zone permettent les activités commerciales seulement au premier étage (rez-de-chaussée).

Principales modifications réglementaires

- Accorder une permission d'utilisation temporaire de cinq ans.
- Autoriser que le local du deuxième étage soit utilisé pour des activités relevant des groupes d'usages :
 - C1 Services administratifs
 - C2 Vente au détail et services

Ce règlement comporte des dispositions [susceptibles d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=969

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Amélie Laliberté, présidente
- Nadia Aubin Horth, secrétaire
- Arnaud Desbiens, trésorier
- Louis Alexandre
- Pierre Samson
- Bernard Drouin
- Célia Forget
- Pierre Pelletier
- Martin Boucher
- Mario Léonard

Membres du conseil municipal

- Gabriel Dusablon, conseiller du district électoral du Plateau
- Marianne White, conseillère du district de Saint-Louis–Sillery

Personne-ressource

- Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

21 personnes, dont 10 membres du CA du conseil de quartier

Le requérant est présent.

Recommandation du conseil de quartier

À majorité, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil municipal d'adopter le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 2 012 125 du cadastre du Québec pour un usage du groupe C1 services administratifs ou C2 vente au détail et services, R.C.A.3V.Q. 406*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	8	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	2	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, à condition que les locataires de l'immeubles soient consultés personnellement.
Abstention	0	
TOTAL	10	

Synthèse des questions, préoccupations et commentaires du public et du conseil de quartier

- **Choix de recourir à une permission d'utilisation temporaire** : Deux personnes s'informent des raisons qui motivent la Ville à accepter une telle demande. Une autre s'interroge sur le choix d'octroyer des autorisations à la pièce au lieu de revoir toute la zone ou d'uniformiser ce qui est permis la route de l'Église.

Réponse de la Ville : La Ville souhaite octroyer une permission d'utilisation temporaire en attendant le nouveau plan d'urbanisme, par lequel la planification de la route de l'Église sera revue.

- **Planification de la route de l'Église** : Un administrateur rapporte qu'à certains endroits, les commerces sont autorisés au 2^e étage.

Réponse de la Ville : Dans la zone visée, les règles d'urbanisme interdisent les commerces au 2^e étage. La route de l'Église est composée de plusieurs zones où les règles peuvent différer. La révision du plan d'urbanisme vise à clarifier et harmoniser les règles pour les rues commerciales.

- **Priorité à l'habitation** : La Ville devrait prioriser les usages d'habitation dans un contexte de crise du logement. Comment la Ville et les élus justifient-ils leur décision?

***Réponse de la Ville** : Le local n'est pas aménagé pour être converti rapidement en logement. À ce titre, la solution proposée est transitoire, le temps de voir ce qui sera prévu au futur plan d'urbanisme.*

***Réponse de Marianne White** : L'élue se dit à l'aise avec l'approche de la permission d'utilisation temporaire, dans un contexte où la Ville a accepté des changements au zonage pour permettre de construire de nombreux logements dans le secteur.*

***Réponse du requérant** : La reconversion en logement serait complexe et coûteuse étant donné la configuration et la taille du local.*

- **Historique du local** : Deux administrateurs s'informent de l'historique du local et des raisons qui ont mené le requérant à en faire un usage dérogatoire. L'un d'eux estime que le requérant aurait dû s'informer adéquatement avant d'entreprendre des travaux.

***Réponse du requérant** : Le requérant explique qu'il était persuadé de bénéficier d'un droit acquis pour une utilisation commerciale du local, l'espace ayant été occupé pendant deux générations par un bureau de notaire au moment de l'achat de l'édifice. Au départ du notaire, le local a été utilisé comme salon de coiffure.*

***Réponse de la Ville** : La Ville a découvert et signifié l'usage dérogatoire lors d'une inspection.*

- **Précisions sur les droits acquis** : Un administrateur souhaite en savoir davantage sur la mécanique des droits acquis.

***Réponse de la Ville** : Les droits acquis visent un local et un type d'usage. Le droit acquis échoit lorsque l'usage cesse. Ainsi, le droit acquis a échoué au départ du notaire, puisqu'il y a alors eu une interruption d'usage.*

- **Consultation des locataires de l'immeuble** : Un administrateur demande si l'avis des locataires de l'immeubles a été sollicité pour connaître leur position sur la destinée du local (habitation ou commerciale). Il propose que le conseil de quartier émette un avis favorable, à condition que les locataires soient consultés.

***Réponse de la Ville** : Toutes les personnes intéressées par le projet de modification réglementaire sont conviées à la consultation publique, par des avis publics, une page Web et par la liste de diffusion du conseil de quartier.*

- **Approbation référendaire** : Un administrateur s'informe des modalités référendaires.

***Réponse de la Ville** : Les personnes qui souhaitent [connaître les modalités de participation à un référendum](#) peuvent consulter le site Web et s'abonner [aux avis public de l'arrondissement](#).*

Nombre d'interventions

5 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

16 février 2025

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Amélie Laliberté, présidente du conseil de quartier de Saint-Louis

Conseil de quartier de Saint-Louis
1130, route de l'Église
Québec, QC, G1V 4X6



M. Pascal Paradis, député de Jean-Talon
3175, chemin des Quatre-Bourgeois, Bureau 150
Québec (Québec) G1W 2K7

26 Janvier 2026

Bonjour M. Paradis,

Les territoires des conseils de quartier de Saint-Louis, de Pointe-de-Sainte-Foy et du Plateau sont bordés ou traversés par les autoroutes Duplessis et Henri-IV (voir carte en annexe).

L'an dernier, ces trois conseils de quartier ont signifié leur préoccupation auprès de la Ville de Québec concernant le bruit routier et l'impact de ces autoroutes sur la qualité de l'air.

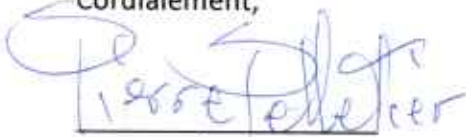
Des documents obtenus du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) démontrent des niveaux de bruits problématiques. Des relevés provenant d'autres sources révèlent une mauvaise qualité de l'air.

En qualité de membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis, nous souhaitons vous rencontrer afin de vous sensibiliser à ces problématiques et aux pistes de solutions en ce qui a trait particulièrement à l'autoroute Duplessis.

Cet échange d'une durée maximale de 45 minutes consisterait à vous fournir plus amples explications et partager toute documentation qui pourrait vous intéresser.

Enfin, nous aimerions aussi vous entretenir d'un enjeu concernant l'annulation de la phase II du projet à la tête des ponts. Cet enjeu concerne la sécurité des cyclistes en mettant sur pause les pistes cyclables prévues sur le boulevard Hochelaga dans le tronçon relevant du MTMD.

Cordialement,



Pierre Pelletier



Louis Alexandre

c.c. Amélie Laliberté,
Présidente du Conseil de quartier de Saint-Louis

Annexe



23 Janvier 2026

Bonjour Madame, Monsieur,

Le Conseil de quartier Saint-Louis souhaite, par la présente, solliciter une rencontre avec les représentants de l'IRD PQ afin d'échanger au sujet de la conservation et de la mise en valeur du boisé situé à l'arrière de l'installation du chemin Saint-Louis dit Érablière du Centre Cardinal-Villeneuve.

Ce boisé représente un milieu naturel d'intérêt pour le quartier, tant sur le plan environnemental que pour la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Dans un esprit de collaboration et de dialogue, le Conseil de quartier désire discuter des enjeux, des perspectives et des possibilités d'actions concertées visant à assurer la protection et la valorisation de cet espace. Un Programme de soutien financier à la mobilisation - Initiatives en faveur de la biodiversité pourrait nous permettre d'agir contre les espèces envahissantes dans le boisé par exemple.

Le boisé est une forêt mature d'environ 250 000 pieds carrés en milieu urbain. Il constitue un véritable poumon vert et un refuge naturel en plein cœur du quartier. Alors que le quartier vit de nombreux changements, notamment la densification et l'augmentation de la circulation automobile, plusieurs résidents pourraient potentiellement bénéficier du boisé.

Nous serions heureux de convenir d'un moment pour cette rencontre, selon vos disponibilités, et demeurons ouverts à toute suggestion quant à son format.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil de quartier Saint-Louis

CC Comité des usagers: cu.irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
CPE Poids Plume poiplum@bellnet.ca

Luc.dorval.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca Dir. adjoint DP Serv. spécialisés BM-LMS et multicientèles

RENSEIGNEMENTS :

Amélie Laliberté

Présidente, Conseil de quartier Saint-Louis

alaliberte@saint-louis.conseilquartier.quebec

Calendrier des rencontres, ordres du jour
et procès-verbaux :

ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier



Conseil de quartier **Saint-Louis**

Luc Dorval

fondationelan.irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

elodie.gingras2.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca



RENSEIGNEMENTS :

Amélie Laliberté

Présidente, Conseil de quartier Saint-Louis

alaliberte@saint-louis.conseilquartier.quebec

Calendrier des rencontres, ordres du jour
et procès-verbaux :

ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier